

*Initiatives ministérielles*

la langue et la culture françaises, le ministère du Patrimoine canadien sert de fer de lance au gouvernement canadien dans son travail de sape de la langue et de la culture françaises au Canada.

Le ministère du Patrimoine canadien gère tous les programmes reliés à l'article 4.(2)g) de la loi, et je cite:

g) la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;

Il est, dès le départ, remarquable qu'on ne parle pas de l'égalité entre le français et l'anglais. Une telle formulation serait, aux yeux du ministère, beaucoup trop coercitive, même si son ministre actuel est francophone. On parle donc de progression, de mouvement vers une hypothétique égalité.

Étant donné qu'il y a déjà plus de 125 ans que ce «mouvement vers» ce qui ne sera jamais fait du surplace, il est illusoire de croire pour les francophones qu'ils et elles y arriveront un jour.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement canadien se garde bien dans son projet de loi de reconnaître et de promouvoir les deux nations fondatrices du Canada, puisqu'une telle reconnaissance aurait impliqué une réelle défense de la langue et de la culture françaises au Canada. L'inégalité entre francophones et anglophones est systématique au Canada. Les exemples sont multiples, je n'en donnerai que quelques-uns qui me sont devenus évidents depuis mon arrivée à Ottawa.

Premier exemple: Amusez-vous, chers collègues, vous qui recevez chaque semaine la liste verte des publications gouvernementales, à comparer le nombre de documents auquel ont droit les anglophones et celui auquel ont droit les francophones. Dans cette fameuse liste, on nous dit toujours que les documents francophones sont à venir, ou presque.

• (1245)

Deuxième exemple: la possibilité pour un francophone de se faire comprendre et d'obtenir des services dans sa langue à travers le Canada est illusoire. Même chez les titulaires de poste bilingue, certains sont incapables de fournir des services en français. Même ici, au gouvernement fédéral, dans la capitale nationale, une fois passée l'étape du ou de la francophone de service, c'est le vide total; presque tout est en anglais. C'est tellement vrai que même le sous-ministre adjoint aux affaires culturelles du ministre du Patrimoine canadien en perd ses racines, lui, un francophone, et témoigne en anglais devant le Comité permanent sur le patrimoine canadien. Ils sont des milliers à s'acculturer ainsi quotidiennement, dans l'enceinte même du gouvernement fédéral parce qu'ils savent que, parlant anglais, on est plus valorisé, plus promu, donc mieux payé.

Je défie ici le gouvernement de mandater une compagnie privée sérieuse, sans préjugés—ce qui exclut forcément le Commissaire aux langues officielles—de faire une enquête pour vérifier jusqu'à quel point un francophone a droit, de la part de l'appareil gouvernemental canadien, à autant de services avec la même qualité dans sa langue. Si le gouvernement s'y refuse, je suis prête à dévoiler, pour montrer que j'ai raison, certains postes

bilingues détenus par des personnes qui ne savent même pas un mot de français. Quand on connaîtra la catégorie des postes et le groupe de citoyens touchés par ces postes, on tombera des nues.

Troisième exemple: en ce qui concerne les francophones qui travaillent au sein du gouvernement fédéral, il faut rappeler que, à l'inverse de leurs confrères anglophones, ils doivent, pour la grande majorité, travailler dans ce qui est pour eux une langue seconde. Il y a ici toute une catégorie de citoyens qu'on acculture. Sur ce plan, le gouvernement fédéral se conduit exactement—et c'est très vrai dans la région de la capitale nationale—comme les compagnies privées jusqu'à la fin des années 1960 au Québec, alors que les francophones n'avaient le droit d'utiliser leur langue que dans la cafétéria en fumant leur cigarette. Dès qu'ils mettaient le pied dans l'usine, ils devaient utiliser l'anglais. Ici aussi, je demande une enquête impartiale et sérieuse, ce qui exclut toujours le Commissaires aux langues officielles.

Qui plus est, je demande à tous les francophones de la fonction publique, je fais un appel à tous, surtout à ceux et celles de la capitale nationale qui doivent travailler uniquement en anglais, d'envoyer systématiquement des plaintes au Commissaire aux langues officielles pour que ce dernier ne se cache plus derrière l'absence ou le peu de plaintes pour ne pas agir et ne pas réprimander sévèrement un gouvernement qui se dit défenseur de la langue et de la culture françaises, mais qui interdit à une bonne partie de ses fonctionnaires francophones de travailler dans leur langue. Je précise ici qu'il serait utile de me faire parvenir une copie conforme de la plainte afin que je puisse, tout en garantissant l'anonymat du plaignant, donner suite et défendre à la Chambre des communes les fonctionnaires francophones privés de leurs droits fondamentaux.

Dans le même ordre d'idées, comment expliquer que la fonction publique fédérale au Québec, excluant la région de l'Outaouais, soit composée à 54 p. 100 de postes bilingues, et eux, ils le sont vraiment, alors qu'en Ontario, excluant la région de la capitale nationale, le pourcentage de postes bilingues n'est que de 8 p. 100? En fonction de leurs minorités respectives, anglaise pour le Québec, française pour l'Ontario, il faudrait, si l'on veut qu'il y ait équité entre les deux fonctions publiques fédérales, que 25 p. 100 des postes ontariens soient bilingues.

Cela illustre le peu de cas que fait le gouvernement fédéral de sa minorité française et de la grande sollicitude qu'il porte à sa minorité anglaise vivant au Québec. En fait, le gouvernement fédéral utilise sa fonction publique pour bilinguiser le Québec. Après tout, le jour où tous les francophones sauront l'anglais et le parleront, à quoi servira le français?

Dans les domaines de compétence du ministère du Patrimoine, je le rappelle, il y a pourtant la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada. La seule minorité au Canada qui ne possède pas ses écoles—et quand elle les a elles n'ont pas l'eau courante ni de toilettes—qui ne possède à peu près pas d'instruments culturels, qui ne possède pas de services de santé dans sa langue et de services sociaux, c'est la minorité francophone. C'est donc à elle qu'on devrait fournir le